

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 AVRIL 2023**  
**MAISON DES ASSOCIATIONS**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Président de séance :** Christian BERTHOMIER, président  
**Secrétaire de séance :** Madame Evelyne PARENT, vice-présidente

<b>N°</b>	<b>TITRE DE LA DELIBERATION</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>VOTE MISE AUX VOIX</b>
2023-001C	Approbation du compte de gestion 2022 du budget CCAS	CHRISTIAN BERTHOMIER	Le rapport est adopté à l'unanimité (8)
2023-002C	Approbation du compte de gestion 2022 du budget CCAS	EVELYNE PARENT	Le rapport est adopté à l'unanimité (7)
2023-003C	Budget CCAS - vote du budget primitif 2023	CHRISTIAN BERTHOMIER	Le rapport est adopté à l'unanimité (8)
2023-004C	Budget annexe réseau de chaleur - vote du budget primitif 2023	CHRISTIAN BERTHOMIER	Madame Marie-Jo SOUBIES s'abstenant (1) le rapport est adopté à 7 voix pour, 0 contre, 1 abstention

*Publié et affiché le 11 avril 2023*



Commune de

Porte des Bauges  
73230 ST JEAN D'ARVEY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Nombre de conseillers en exercice :** 9  
**Présents :** 6  
**Votants :** 8

L'an deux-mille-vingt-trois, le 4 avril,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 28 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, président.  
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.  
Madame Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.  
**PRESENTS :** Christian. BERTHOMIER, Evelyne. PARENT, Dominique MORAIN, Maurice DUPONT, Monique BOTTERO, Marie-Jo SOUBIES  
**ABSENTS EXCUSES :**  
Catherine. ALLERA ayant donné procuration à Madame Evelyne PARENT  
Marie-Thérèse CHAFFARDON ayant donné procuration à Madame Monique BOTTERO  
**EXCUSES :** Julien BON BETEMPS-PETIT

r

**DELIBERATION N° 2023-001C**  
**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET CCAS 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 relatif au budget du CCAS,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des titres et mandats émis, de l'état de l'actif, du passif et des restes à réaliser (en recettes et en dépenses), relatifs au budget du CCAS,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

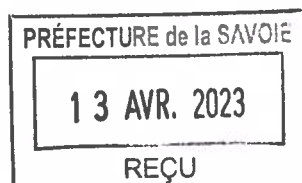
Considérant la concordance des opérations avec le compte administratif,

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget CCAS dressé par le Comptable public pour l'exercice 2022, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

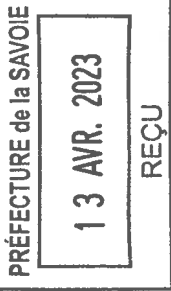
**La délibération est adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré.



Pour extrait conforme,  
Le Président, Christian BERTHOMIER





CCAS ST JEAN D ARVEY -  
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
M le directeur départemental des finances  
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Patrice BERTHON

073010 SGC CHAMBERY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 01/03/2023

Population 1783  
Nomenclature M14 ccas cias  
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	32
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 36
4EME PARTIE : Page des signatures .....	37

96403 - CCAS ST JEAN D ARVEY -

Exercice 2022

### Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**DESCHAMPS Jocelyne** (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

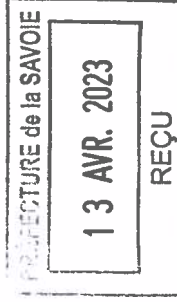
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CCAS ST JEAN D ARVEY - pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**BERTHON Patrice** (1013892104-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

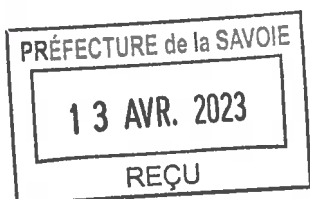
*A Saint. Jean d' Arvey, le 04/04/2023*





Porte des Bauges  
73230 ST JEAN D'ARVEY

Nombre de conseillers  
en exercice : 9  
Présents : 5  
Votants : 7



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux-mille-vingt-trois, le 4 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 28 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, président.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

**PRESENTS** : Christian. BERTHOMIER, Evelyne. PARENT, Dominique MORAIN, Maurice DUPONT, Monique BOTTERO, Marie-Jo SOUBIES

**ABSENTS EXCUSES** :

Catherine. ALLERA ayant donné procuration à Madame Evelyne PARENT  
Marie-Thérèse CHAFFARDON ayant donné procuration à Madame Monique BOTTERO

**EXCUSES** : Julien BON BETEMPS-PETIT

### DELIBERATION N° 2023-002C

**OBJET : APPROBATION DU ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2022**

Sous la présidence de Madame Evelyne PARENT, chargée de la présentation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale examine le compte administratif 2022, joint en annexe, qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Section de fonctionnement</b>			
Réalisations de l'exercice 2022	4 998.00 €	5 420.71 €	422.71 €
Report de l'exercice antérieur		1 579.29 €	1 579.29 €
Résultat de clôture 2022 - fonctionnement			<b>2 002.00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Réalisations de l'exercice 2022			- €
Report de l'exercice antérieur			- €
Résultat de clôture 2022 - investissement			- €
<b>Résultat de clôture 2022</b>			<b>2 002.00 €</b>
Restes à réaliser 2022			- €
Résultat cumulé de fonctionnement 2022			2 002.00 €
Résultat cumulé d'investissement 2022			- €
<b>Résultat cumulé de clôture 2022</b>	<b>4 998.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>2 002.00 €</b>

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale 2022.

**La délibération est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme,  
Le président, Christian BERTHOMIER



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Commune de St Jean d'Arvey (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 26730131500011

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE CHAMBERY

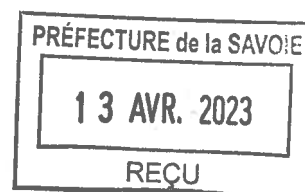
**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : Budget CCAS (3)

ANNEE 2022



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

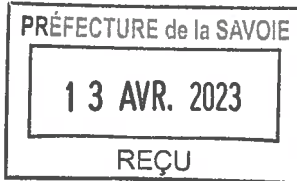
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Porte des Bauges  
73230 ST JEAN D'ARVEY

**Nombre de conseillers  
en exercice : 9**  
**Présents : 6**  
**Votants : 8**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux-mille-vingt-trois, le 4 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 28 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, président.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

**PRESENTS** : Christian. BERTHOMIER, Evelyne. PARENT, Dominique MORAIN, Maurice DUPONT, Monique BOTTERO, Marie-Jo SOUBIES

**ABSENTS EXCUSES** :

Catherine. ALLERA ayant donné procuration à Madame Evelyne PARENT

Marie-Thérèse CHAFFARDON ayant donné procuration à Madame Monique BOTTERO

**EXCUSES** : Julien BON BETEMPS-PETIT

### DELIBERATION N° 2023-003C OBJET : BUDGET CCAS 2023

Le Président présente les propositions budgétaires 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale examine le budget, joint en annexe, qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 8002.00 €	Recettes : 8002.00 €
----------------------	----------------------

#### Investissement

Dépenses : Néant	Recettes : Néant
------------------	------------------

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2023 selon le résumé ci-dessous :

- Recettes et dépenses de fonctionnement :	8002.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement :	NEANT

**La délibération est adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Christian BERTHOMIER





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Commune de St Jean d'Arvey (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 26730131500011

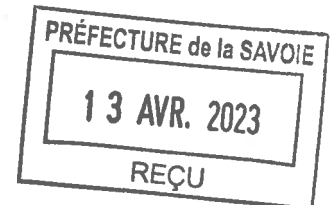
POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE CHAMBERY

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

BUDGET : Budget CCAS (3)

ANNEE 2023



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Porte des Bauges  
73230 ST JEAN D'ARVEY

**Nombre de conseillers  
en exercice : 9**  
**Présents : 6**  
**Votants : 7**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux-mille-vingt-trois, le 4 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 28 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, président.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

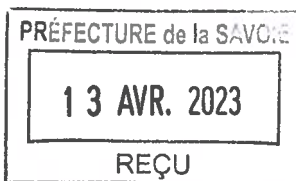
**PRESENTS** : Christian. BERTHOMIER, Evelyne. PARENT, Dominique MORAIN, Maurice DUPONT, Monique BOTTERO, Marie-Jo SOUBIES

**ABSENTS EXCUSES** :

Catherine. ALLERA ayant donné procuration à Madame Evelyne PARENT

Marie-Thérèse CHAFFARDON ayant donné procuration à Madame Monique BOTTERO

**EXCUSES** : Julien BON BETEMPS-PETIT



### DELIBERATION N° 2023-004C

#### OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR

L'ADMR propose des services d'aide à domicile aux habitants de la commune.

En 2022, elle a ainsi pu effectuer 2218 heures d'aide à domicile auprès de 30 bénéficiaires et servi 1432 repas.

Pour maintenir son aide auprès des sangerains, l'ADMR sollicite la participation financière du CCAS en 2023 pour un montant de 2262.02 € (1.20 € x 2218.35 h).

Vu la demande de subvention de l'ADMR,

Vu la présentation des repas livrés et des heures d'aide à domicile effectuées en 2022

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2662.02 €
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif du CCAS
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président du CCAS pour effectuer les démarches nécessaires au traitement de ce dossier

Madame Marie-Jo SOUBIES s'abstenant (1)

**La délibération est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention.**

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Christian BERTHOMIER

